



LA BANQUE CENTRALE ORGANISE UN ATELIER SUR LA NORME IFRS9

Dans le cadre des réformes entamées par les nouvelles autorités de la BCRG, la Direction Générale de la Supervision des Institutions Financières (DGSIF), à travers sa Direction de la Supervision Bancaire (DSB), a organisé le mardi 20 décembre 2022, un atelier d'échanges sur la Norme IFRS9 à l'attention des Banques de la place.

Cet atelier, présidé par le 1^{er} Vice-Gouverneur de la BCRG, M. Mohamed Lamine CONTE, accompagné du Directeur Général de la Supervision des Institutions Financières, M. Ismaël CONDE, du Directeur de la Supervision Bancaire, M. Gassim KOMARA et de l'Expert en supervision bancaire du FMI, M. Jean Charles NORMAND, a connu la participation des représentants des dix-sept (17) Banques en activité, ainsi que celui d'une Banque nouvellement agréée.

Dans son intervention d'ouverture de l'atelier, le 1^{er} Vice-Gouverneur, après les mots de remerciements aux participants pour leur présence, a indiqué que l'objectif de la rencontre est de s'assurer des dispositions prises par le secteur bancaire, en prélude à l'entrée en vigueur, en janvier 2023, de l'instruction IFRS9 relative à la comptabilisation des actifs financiers et au traitement des pertes de crédit attendues. Le principe de cette norme qui vise l'amélioration des informations financières, est de mettre en place un mécanisme de provisionnement basé sur les pertes de crédit attendues.

Cette démarche de la BCRG consiste à se conformer davantage aux bonnes pratiques de supervision. Elle s'inscrit également en droite ligne dans sa mission principale d'assurer la stabilité financière qui dépend pour beaucoup, de la capacité du système bancaire guinéen à s'adapter à l'évolution du système financier international en matière de réformes des dispositifs réglementaires et prudentiels.

Cet atelier, animé par la Direction de la Supervision, avec l'appui d'un Expert en supervision bancaire de l'Afritac de l'Ouest du Fonds Monétaire International, a permis à la BCRG et aux Banques d'échanger efficacement sur l'état d'avancement des travaux sur la norme IFRS9. Ces discussions, à forte valeur ajoutée, ont permis à chaque Banque participante de faire la présentation des actions déjà prises dans ce sens, des difficultés rencontrées ainsi que des perspectives attendues. Des engagements pris permettront une application de cette norme dans un court délai.

Dans la poursuite du renforcement du cadre réglementaire de supervision bancaire aux meilleures pratiques internationales, d'autres échanges sont prévus avec le secteur bancaire notamment en ce qui concerne deux nouvelles instructions, à savoir : La *Composition des fonds propres des établissements de crédit* et les *Exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit*.